

# UN AMAS DE TRÉSORS



Shaykh Al-Tariq, Amir Ahl Us-Sunnah, fondateur de  
Dawat-e-Islami Hazrat Allama Maulana Abu Bilal

**Muhammad Ilyas**  
**Attar Qadri Razavi**

محمّد ایلّیّاس  
اتّار قادری رازی



خزانے کے آثار

## **UN AMAS DE TRESORS**

Ce livret a été présenté en ourdou par le centre de recherche islamique de Dawat-e-Islami (*Al-Madina-tul-‘Ilmiyyah*). Le **département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique ci-dessous afin d'obtenir des récompenses (Sawāb).

### **Département de traduction (Dawat-e-Islami)**

Dawate Islami France  
19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France  
Tel : +33 6 58 94 83 51

**E-mail:**  [french.translation@dawateislami.net](mailto:french.translation@dawateislami.net)

## Un amas de trésor

Une traduction française de “*Khazanay kay Anbaar*”



### TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2026 Maktaba-tul-Madinah

---

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

---

**1<sup>ère</sup> parution :** Muharram 1447 AH – (Juillet 2026)  
**Traduit par :** Le département de traduction (Dawat-e-Islami)  
**Éditeur :** Maktaba-tul-Madinah  
**Quantité :** -

### PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour la transmission des récompenses à des membres décédés de votre famille.

### Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,  
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail :** [global@maktabatulmadinah.com](mailto:global@maktabatulmadinah.com) | [feedback@maktabatulmadinah.com](mailto:feedback@maktabatulmadinah.com)

☎ **Téléphone :** +92-21-34921389-93

🌐 **Web :** [www.dawateislami.net](http://www.dawateislami.net) | [www.maktabatulmadinah.com](http://www.maktabatulmadinah.com)

أَلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ  
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

## Invocation pour lire le livre

**L**isez la dou'â (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique. Vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez بِسْمِ اللّٰهِ :

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَأَنْشُرْ

عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

### Traduction

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui Qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf, vol. 1, p. 40*)

**Note :** Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après l'invocation.

## TABLE DES MATIERES

### UN AMAS DE TRESORS ..... 1

|  |    |
|--|----|
| 100 besoins seront satisfaits.....                                 | 1  |
| Des chevaux poussés à courir dans la rivière .....                 | 2  |
| Des géants sont arrivés !.....                                     | 2  |
| Statues en or d'un cheval et d'une chamelle .....                  | 3  |
| L'appel de l'amas de trésors .....                                 | 4  |
| Il ne sert à rien de pleurer sur le lait renversé .....            | 6  |
| La richesse pourrait être un plan caché d'Allah عَزَّوَجَلَّ ..... | 6  |
| C'est donc un répit de la part d'Allah عَزَّوَجَلَّ .....          | 7  |
| Questionnement sur les faveurs.....                                | 10 |
| Interrogation sur les faveurs au bord de l'Enfer .....             | 10 |
| L'examen de la richesse acquise légalement.....                    | 13 |
| Le Madani état d'esprit de Sayyiduna 'Umar Bin 'Abdul 'Azīz.....   | 18 |
| La réussite face à l'épreuve.....                                  | 19 |
| Les moyens de se protéger des calamités.....                       | 19 |
| Un morceau en échange d'un morceau .....                           | 20 |

|  |    |
|--|----|
| Qui est l'esclave de Satan ? .....                       | 21 |
| Il est humilié ! .....                                   | 21 |
| Le caractère destructeur de l'amour de la richesse ..... | 22 |
| Les dangers de la richesse .....                         | 23 |
| Les dangers religieux .....                              | 23 |
| Les dangers mondains .....                               | 24 |
| L'esclave de la richesse est voué à la perte ! .....     | 24 |
| Le chemin de l'édification .....                         | 25 |
| La fermeture d'un magasin de cassettes vidéo .....       | 26 |
| Les conditions d'accumulation de la richesse .....       | 27 |
| Voyageur du monde .....                                  | 30 |
| N'avez-vous pas honte ? .....                            | 31 |
| L'aspect temporaire du monde .....                       | 31 |

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ  
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## UN AMAS DE TRESORS \*

Peu importe à quel point Satan essaie de vous rendre paresseux, lisez ce livret du début à la fin. Vous serez inspiré à réfléchir à la vie après la mort, en développant un détachement pour ce bas monde, *إِنْ شَاءَ اللَّهُ*.

### 100 besoins seront satisfaits

Le Prophète de la Miséricorde *صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ* a dit : “ Quiconque récite la Salât (Salât-‘alan-Nabî) sur moi 100 fois dans la nuit et le jour du vendredi, Allah *عَزَّ وَجَلَّ* satisfera 100 de ses besoins, 70 dans l’Au-delà et 30 ici-bas ; et Allah *عَزَّ وَجَلَّ* désignera un ange qui apportera cette Salât à ma tombe tout comme on vous apporte des cadeaux. Sans aucun doute, ma connaissance après mon départ apparent de ce monde restera la même que celle de mon vivant. ” <sup>1</sup>

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

---

\* Amir Ahl Us-Sounnah *دَامَتْ بَرَكَاتُهُمْ الْعَالِيَةِ* a prononcé ce discours lors du Ijtimā' (rassemblement) inspiré de la Sounnah (tradition prophétique) qui s'est tenu au Shab-e-Barā' at 1431 de l'Hégire, 27/07/2010 au Faizan-e-Madinah, le centre exécutif de Dawat-e-Islami. La retranscription de son discours a été publiée sous la forme d'un livret avec quelques modifications et ajouts. (Département Maktaba-tul-Madinah)

<sup>1</sup> Jam'-ul-Jawāmi' lis-Suyūti, vol. 7, p. 199, Hadith 22355

## Des chevaux poussés à courir dans la rivière

Durant le règne d'Amīr ul-Mu`mineen Sayyiduna 'Umar Fārooq Al-A'zam ('Umar ibn al-Khattāb) رَضِيَ اللهُ عَنْهُ, l'armée islamique remporta une grande victoire lors de la " bataille de Qaadisiyyah ". Sayyiduna Sa'd Bin Abī Waqqās رَضِيَ اللهُ عَنْهُ était le commandant en chef de l'armée islamique. Au cours de cette bataille, trente mille adorateurs du feu furent tués et huit mille musulmans furent martyrisés. Après la victoire écrasante de Qaadisiyyah, Sayyiduna Sa'd Bin Abī Waqqās رَضِيَ اللهُ عَنْهُ poursuivit les adorateurs du feu jusqu'à Baabil, conquérant ainsi toutes les régions environnantes. Madaa'in, était à l'époque la capitale de l'Iran et était située sur la rive orientale du fleuve Tigre.

Sur les instructions de Sayyiduna 'Umar Fārooq Al-A'zam ('Umar ibn al-Khattāb) رَضِيَ اللهُ عَنْهُ, Sayyiduna Sa'd Bin Abī Waqqās رَضِيَ اللهُ عَنْهُ se dirigea vers Madaa'in. Les adorateurs du feu brisèrent le pont de la rivière et emmenèrent toutes les embarcations de l'autre côté. A ce moment-là, une violente tempête agita le fleuve rendant apparemment toute traversée impossible. Remarquant cette situation, Sayyiduna Sa'd Bin Abī Waqqās رَضِيَ اللهُ عَنْهُ lança son cheval dans le fleuve, plaçant sa confiance en Allah عَزَّوَجَلَّ. En voyant cela, les autres Mujāhidīn (guerriers) musulmans firent de même.

## Des géants sont arrivés !

Lorsque les ennemis virent que les Mujāhidīn musulmans avançaient sans crainte sur les eaux tumultueuses du Tigre, ils furent stupéfaits et s'enfuirent en criant : " *des géants sont arrivés* " " *des géants sont arrivés* ". Yazdgard, le fils du roi d'Iran avait déjà envoyé les femmes de sa famille avec une partie de son trésor à Hulwaan. Lui aussi prit la fuite, jetant un dernier regard nostalgique à la ville désertée de Madāin.

Lorsque Sayyidunā Sa’d ibn Abī Waqqās رَضِيَ اللهُ عَنْهُ entra dans la ville, un silence de mort régnait partout. Les palais majestueux mais vides de Kistrā, les autres bâtiments imposants et les jardins luxuriants témoignaient tous de l'impermanence de ce monde. En voyant cela, Sayyidunā Sa’d ibn Abī Waqqās رَضِيَ اللهُ عَنْهُ récita spontanément les versets suivants de la sourate *Ad-Dukhān*, passage 25

كَمْ تَرَكُوا مِنْ جَنَّاتٍ وَعَيْونٍ ﴿٢٥﴾ وَزُرُوعٍ وَمَقَامٍ كَرِيمٍ ﴿٢٦﴾ وَنَعْمَةٍ  
 كَانُوا فِيهَا فَيَكْهِنُونَ ﴿٢٧﴾ كَذَلِكَ ۖ وَأَوْرَثْنَاهَا قَوْمًا آخِرِينَ ﴿٢٨﴾ فَمَا بَكَتْ  
 عَلَيْهِمُ السَّمَاءُ وَالْأَرْضُ وَمَا كَانُوا مُنظَرِينَ ﴿٢٩﴾

*“ Combien de jardins et de sources d'eau ont-ils laissé derrière eux ! Et des champs, ainsi que de belles demeures ! Et des bienfaits au milieu desquels ils étaient exempts de tout souci ! Nous avons agi ainsi ; et Nous avons fait d'un autre peuple leurs héritiers. Alors ni le ciel ni la terre ne pleurèrent sur eux, et aucun délai ne leur fut accordé. ”<sup>1</sup>*

### Statues en or d'un cheval et d'une chamelle

Après la conquête, les musulmans trouvèrent des millions de dīnars (c'est-à-dire des pièces d'or) comme Māl al-ghanimah <sup>2</sup> provenant de Madā'in. En plus de cela, il y avait de nombreux objets extrêmement précieux et d'une valeur inestimable, parmi lesquels : la couronne d'or de Noshayrwān, le célèbre roi iranien adorateur du feu ; des couteaux

<sup>1</sup> Kanz-ul-īmān (Traduction du Coran) (Partie 25, Ad-Dukhān, versets 25-29)

<sup>2</sup> Biens précieux acquis après la guerre.

incrustés de diamants ayant appartenu aux anciens rois d'Iran ; une statue de cheval faite d'or pur, dont l'avant était serti de rubis ; un cavalier en or portant une couronne d'or sur la tête ; une chamelle en or avec son cavalier en or ; et un tapis d'or de soixante pieds carrés, orné de pierres précieuses et de bijoux exquis et coûteux, etc.

Les musulmans rassemblèrent le *Māl al-ghanīmah* <sup>1</sup> avec une telle honnêteté qu'on n'en trouve aucun équivalent dans l'histoire. Qu'un *mujāhid* trouvait une aiguille ou un diamant précieux, il le déposait sans hésitation dans le trésor commun. <sup>1</sup>

## L'appel de l'amas de trésors

Chers frères en Islam ! Avez-vous vu comment nos pieux prédécesseurs رَحِمَهُمُ اللَّهُ تَعَالَى ont pris des mesures audacieuses pour la survie de l'Islam ! L'exemple ci-dessus montre également un miracle spirituel sans précédent de Sayyidunā Sa'd ibn Abī Waqqās رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ, qui traversa sans crainte les vagues féroces et violentes du fleuve Tigre en chevauchant son cheval. Nous avons aussi appris qu'un amas de trésors, si immense soit-il, finit par se révéler inutile. Permettez-moi de vous raconter une récit admonitrice concernant un homme israélite très riche mais extrêmement insouciant. Si votre cœur est vivant, alors vous considérerez les amas de trésors comme tout à fait insignifiants, إِنَّ شَاءَ اللَّهُ.

Voici le résumé d'un récit, extrait de la page 74 du premier volume du livre “ *Uyoon-ul-Hikāyaat* ”, publié par le Maktaba-tul-Madinah (le département d'édition de Dawat-e-Islami) : “ Sayyiduna Yazeed Bin Maysarah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ a déclaré : ‘ Dans une ancienne Oummah, il y avait un homme riche et avare qui ne dépensait rien dans le sentier d'Allah ; au

---

<sup>1</sup> Al-Bidāyah wan-Nihāyah, vol. 5, p. 135-170

contraire, il ne cessait de multiplier et d'accumuler ses richesses. Les jours et les nuits de cet homme insensé et cupide se déroulaient dans le luxe, les réjouissances et une profonde insouciance, entouré de sa famille. Un jour, quelqu'un frappa à sa porte. L'un de ses esclaves ouvrit et vit un mendiant debout à l'extérieur. L'esclave lui demanda la raison de sa venue. Le mendiant répondit : " Va et envoie-moi ton maître, j'ai à lui parler. " L'esclave mentit : " Il est sorti pour aider un mendiant comme toi. " Le mendiant s'en alla. Peu après, on frappa de nouveau à la porte. L'esclave ouvrit et trouva le même mendiant. Cette fois, le mendiant dit : " Va dire à ton maître que je suis l'ange de la mort. " Ivre de richesse et insouciant du rappel Divin, le riche, lorsqu'il en fut informé, se mit à trembler de peur et dit à ses esclaves, terrifié : " Allez le traiter avec beaucoup de douceur et d'humilité. "

Les esclaves sortirent et le supplièrent : " Épargne notre maître et saisis l'âme de quelqu'un d'autre. " L'ange répondit : " C'est absolument impossible. " Puis il dit au riche : " Fais ton testament si tu le veux ; je ne repartirai pas sans saisir ton âme. " En entendant cela, le riche et sa famille poussèrent des cris. Le riche demanda alors à sa famille et à ses esclaves d'apporter les coffres d'or et d'argent et de les ouvrir. Tous exécutèrent son ordre immédiatement, et l'on vit un amas de trésors qu'il avait accumulés tout au long de sa vie. Se tournant vers ce trésor, il dit : " Ô trésor vil et méprisable ! Que la malédiction soit sur toi ! C'est à cause de ton amour que je suis perdu. Hélas ! Je suis resté insouciant de l'adoration d'Allah et de l'Au-delà uniquement à cause de toi. "

Soudain, une voix sortit de l'amas de trésors : " Ô amoureux de la richesse, chercheur du monde et homme insouciant ! Pourquoi me maudis-tu ? N'étais-tu pas méprisable aux yeux des matérialistes ? C'est moi qui t'ai rendu respectable, te permettant d'accéder à la cour royale. C'est grâce à moi que tu as épousé une femme riche. Et c'est toi

qui m’as gaspillé dans des choses mauvaises. Si tu m’avais dépensé dans le sentier d’Allah ﷺ, tu n’aurais pas été confronté à cette humiliation et à cette disgrâce. Dis-moi ! T’ai-je empêché de me dépenser dans des œuvres vertueuses ? Pas du tout ! Tu es seul responsable de toute la destruction que tu subis. ” (Ensuite, l’ange de la mort saisit l’âme de cet homme riche et avare.)<sup>1</sup>

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

### Il ne sert à rien de pleurer sur le lait renversé

Chers frères islamiques ! Vous venez d’entendre le récit d’un homme qui était envouté par la richesse. Il passa toute sa vie dans les divertissements et la satisfaction de ses désirs charnels. Au lieu de profiter du délai que lui accordait Allah ﷺ, il devint de plus en plus insouciant. Ivre d’amour pour la richesse, il évitait toujours d’aider les nécessiteux et s’adonnait aux plaisirs. Finalement, l’ange de la mort vint, le ramenant à la réalité. Bien que l’ivresse de la richesse se soit dissipée, il n’y avait plus rien à faire à ce moment-là. Ce récit contient également une grande leçon d’avertissement pour ceux qui sont avides de richesse et inconscients de ruiner à la fois leur vie d’ici-bas et leur vie de l’Au-delà.

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

### La richesse pourrait être un plan caché d’Allah ﷺ

Chers frères islamiques ! Il est un fait qu’Allah ﷺ met parfois une personne à l’épreuve en lui accordant de la richesse. Il est mentionné à

---

<sup>1</sup> Uyoon-ul-Hikāyaat - arabe, p. 49

la page 438 du premier volume du livre de 1022 pages *Faizan-e-Sunnat* (Les Bénédiction de la Sounnah), publié par Maktaba-tul-Madīnah, le département d'édition de Dawat-e-Islami : “ La bonne santé et l'abondance de richesse conduisent souvent à l'indulgence dans les péchés. Par conséquent, ceux qui possèdent une bonne santé, de la richesse ou de l'autorité doivent craindre le Plan Caché d'Allah عَزَّوَجَلَّ.” Sayyidunā Hasan Basrī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a déclaré : “ Si une personne possède une subsistance abondante, des enfants obéissants, de la richesse, une bonne santé, du statut, du respect, des biens ou une position dans le gouvernement, mais qu'elle ne craint pas le Plan Caché d'Allah عَزَّوَجَلَّ, alors cette personne est insouciante du Plan Caché d'Allah عَزَّوَجَلَّ. ”<sup>1</sup>

### C'est donc un répit de la part d'Allah عَزَّوَجَلَّ

Prenez garde ! Ô vous les forts ! Prenez garde ! Ô vous les célèbres ! Prenez garde ! Ô vous les riches ! Prenez garde ! Ô vous qui détenez l'autorité et le pouvoir ! Prenez garde ! Ô hauts fonctionnaires ! Chacun doit craindre le Plan Caché d'Allah عَزَّوَجَلَّ, de peur que les faveurs accordées sous forme de richesse, de corps robuste ou de position officielle dans un département gouvernemental, etc., ne conduisent à l'oppression, à l'arrogance, à la rébellion et à divers péchés, et que ce corps beau et parfait, doté d'immenses richesses, ne finisse brûlé dans le feu de l'Enfer.

À ce sujet, écoutez un verset du glorieux Coran accompagné d'un Hadīth, et craignez le Plan Caché d'Allah عَزَّوَجَلَّ.

Sayyidunā ‘Uqbah ibn ‘Āmir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ a rapporté que le Prophète de Miséricorde, l'Intercesseur de la Oummah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “

<sup>1</sup> Tanbih-ul-Mughtarrin, p. 54

Lorsque vous voyez qu'Allah ﷻ accorde à une personne pécheresse, dans ce monde, les faveurs qu'elle aime, alors ce n'est qu'un simple répit (de la part d'Allah ﷻ). ”

Le Bien-Aimé et Béni Prophète ﷺ récita ensuite le verset suivant :

فَلَمَّا نَسُوا مَا ذُكِّرُوا بِهِ فَتَحْنَا عَلَيْهِمْ أَبْوَابَ كُلِّ شَيْءٍ ط حَتَّى إِذَا فَرِحُوا  
بِمَا أُوتُوا أَخَذْنَاهُمْ بَغْتَةً فَإِذَا هُمْ مُبْلِسُونَ ﴿٤٤﴾

*“ Puis, lorsqu'ils oublièrent les conseils qui leur avaient été adressés, Nous ouvrîmes pour eux les portes de toutes choses, si bien que, lorsqu'ils se réjouirent de ce qu'ils avaient reçu, Nous les saisîmes soudainement ; ils restèrent donc sans espoir. ”<sup>1</sup>*

## Considérer les péchés comme bons est du Kufr

Commentant le verset mentionné ci-dessus, Ḥakīm-ul-Ummat Mufti Aḥmad Yār Khān رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a écrit dans son commentaire *Nūr-ul-'Irfān* : “ Nous avons appris que recevoir des luxes mondains tout en persistant dans les péchés peut également être une colère et un châtement d'Allah ﷻ, car la personne devient insouciant et s'adonne sans crainte aux péchés en raison de ses possessions luxueuses. Parfois, elle se met même à penser : “ Le péché est bon autrement, je ne recevrais pas de telles faveurs. ” Souviens-toi qu'une telle idée est du Kufr. ” (Cela signifie que considérer un péché comme un péché est Fard, et que considérer ou déclarer délibérément un péché comme bon est du Kufr.

---

<sup>1</sup> Kanz-ul-īmān (Traduction du Coran) (Partie 7, Sourate Al-An'aam, verset 44)  
(Musnad Imam Ahmad, vol. 6, p. 122, Hadith 17313)

Pour apprendre les détails concernant les phrases blasphématoires, veuillez lire le livre de 692 pages *Kufriyah Kalimāt kay baray mayn Suwāl Jawāb* (Questions et Réponses sur les Phrases Blasphématoires), publié en ourdou par Maktaba-tul-Madīnah, le département d'édition de Dawat-e-Islami.)

L'honorable Mufti رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a ajouté : “ Se réjouir d'une faveur divine en manifestant de l'arrogance et de l'orgueil est réprouvé, car c'est une habitude des mécréants. Mais si cette joie vise à exprimer la gratitude, alors elle est bonne et constitue une qualité des pieux. ”

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

### Examen de comptes au sujet de la richesse

Chers frères islamiques ! Chaque bienfait mondain s'accompagne d'un revers. Celui qui profite de ces bienfaits et de ces luxes sera interrogé à leur sujet le Jour du Jugement. Plus une personne jouit de faveurs et de luxes dans ce monde, plus elle fera face à des difficultés dans l'Au-delà. Le riche insouciant, lorsqu'il sera interrogé au sujet de la richesse et des possessions mondaines, et réprimandé par Allah عَزَّوَجَلَّ pour avoir mal utilisé ses biens le Jour du Jugement, réalisera que, bien qu'il fût riche dans le monde, il est en réalité démuné dans l'Au-delà.

Le Noble et Illustre Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Ceux qui possèdent beaucoup de richesses auront peu de récompense le Jour du Jugement, sauf celui à qui Allah عَزَّوَجَلَّ accorde des biens qu'il dépense (en aumône) à sa droite, à sa gauche, devant lui et derrière lui, et qui accomplit de bonnes actions avec. ”<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Sahih Bukhārī, vol. 4, p. 231, Hadith 6443

## Questionnement sur les faveurs

Allah عَزَّوَجَلَّ dit dans le dernier verset béni de la Sourate At-Takāsur, partie 30 :

ثُمَّ لَتُسْأَلُنَّ يَوْمَئِذٍ عَنِ النَّعِيمِ

“ Puis, ce jour-là, vous serez assurément interrogés au sujet des bienfaits. ” <sup>1</sup>

## Interrogation sur les faveurs au bord de l'Enfer

Le célèbre commentateur du Coran, Mufti Ahmad Yar Khan رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ, a expliqué ce verset en détail dans son exégèse *Noor-ul-'Irfan*. Voici quelques-uns des points qu'il a exposés :

“ Allah عَزَّوَجَلَّ Lui-même, ou les anges vous interrogeront au sujet des faveurs, soit sur les plaines de la Résurrection, soit au bord de l'Enfer. Vous serez questionnés sur chaque bénédiction Divine, qu'elle soit physique ou spirituelle, qu'elle ait été obtenue pour répondre à un besoin ou pour profiter d'un confort ou d'un luxe. Des questions seront posées même au sujet de l'eau fraîche, de l'ombre d'un arbre et d'un sommeil paisible. ”

Il رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ poursuit : “ Après la mort, l'examen des comptes aura lieu trois fois, en trois endroits différents :

1. Test de foi dans la tombe.
2. Test de foi et des actes au Jour du Jugement Dernier.

---

<sup>1</sup> Kanz-ul-īmān (Traduction du Coran) (Partie 30, Sourate At-Takāsur, verset 8

3. L'interrogation concernant la gratitude pour les bienfaits, au bord de l'Enfer.

Tout ce qui est accordé à une personne sans qu'elle en soit digne est un bienfait. Tout ce qu'Allah ﷻ accorde est un bienfait, qu'il soit physique ou spirituel. Les bienfaits kasbî sont obtenus par des efforts, par exemple la richesse, le pouvoir, etc., tandis que les bienfaits wahbî sont simplement accordés par Allah ﷻ, comme nos membres, la lune et le soleil, etc. Trois questions seront posées au sujet des bienfaits kasbî : (1) Comment ont-ils été obtenus ? (2) Comment ont-ils été dépensés ? (3) Quelle gratitude en a été exprimée ? Les deux dernières questions seront posées au sujet des bienfaits wahbî (c'est-à-dire les bienfaits obtenus sans effort personnel) : Comment ont-ils été utilisés ? Quelle gratitude en a été exprimée ? ”

Il est mentionné dans *Tafseer Khaazin*, *Tafseer 'Azeezi* et *Tafseer Ruh-ul-Bayan*, etc., que le mot ﴿التَّعِيمُ﴾ cité dans le verset ci-dessus fait référence au Bien-Aimé et Béni Messenger صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ. C'est-à-dire que nous serons interrogés pour savoir si nous l'avons suivi. Le Bien-Aimé et Béni Messenger صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ est en réalité la source de tous les bienfaits. Tous les bienfaits sont des miséricordes Divines pour celui dont le cœur est illuminé par l'amour du Bien-Aimé et Béni Messenger صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ, et malheureusement, pour le cœur qui est vide de l'amour du Bien-Aimé et Béni Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ, tous les bienfaits sont des épreuves. La richesse de Sayyiduna Uthman رَضِيَ اللهُ عَنْهُ était une miséricorde, tandis que celle d'Abû Jahl était un malheur.

صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

Amasser une richesse licite n'est pas un péché, et déclarer une personne riche comme pécheresse simplement en raison de sa richesse n'est pas permis. Si quelqu'un est devenu riche en gagnant une richesse 100 % licite et l'a dépensée en obéissant à Allah **عَزَّوَجَلَّ** et à Son Bien-Aimé et Béni Messager **صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ**, il méritera une récompense dans ce monde et dans l'Au-delà, sans devenir pécheur du tout. Par conséquent, si acquérir de la richesse est nécessaire, alors on doit l'obtenir uniquement par des moyens licites. Cependant, il est plus sûr d'acquérir seulement autant de richesse que nécessaire, car on sera tenu responsable de ses gains licites, et personne ne pourra affronter la sévérité de l'examen des comptes au Jour du Jugement.

Dans le troisième volume de *Ihya-ul-'Uloom*, Hujjat-ul-Islam Sayyiduna Imam Muhammad Bin Muhammad Bin Muhammad Ghazali **رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ** a déclaré : “ Au Jour du Jugement, on fera venir une personne qui aura acquis une richesse *harâm* (illicite) et l'aura dépensée de manière illicite. Il sera ordonné : “ Emmenez-le en Enfer. ” Puis une autre personne sera appelée, qui aura acquis une richesse *halal* (licite) mais l'aura dépensée de manière illicite. Il sera ordonné : “ Emmenez-le aussi en Enfer. ” Ensuite, une autre personne sera amenée, qui aura acquis une richesse illicite mais l'aura dépensée de manière licite. Il sera ordonné : “ Emmenez-le aussi en Enfer. ”

Puis la quatrième personne sera amenée, qui aura acquis une richesse licite et l'aura dépensée de manière licite. Il sera ordonné : “ Arrêtez-vous, il se peut que tu n'aies pas correctement accompli une quelconque obligation en raison de l'acquisition de la richesse ; il se peut que tu n'aies pas accompli la prière à son heure, et que tu n'aies pas correctement effectué le rukū', le sujūd et le wuḍū' ! ” Il dira : “ Ô Allah **عَزَّوَجَلَّ**, j'ai acquis la richesse de manière licite et je l'ai dépensée de manière licite, et je n'ai manqué aucune obligation. ” Il sera dit : “ Il

se peut que tu aies été arrogant à cause de cette richesse ; il se peut que tu aies montré de l'arrogance à propos de ton véhicule ou de tes vêtements ! ” Il dira : “ Ô Allah **عَزَّوَجَلَّ**, je n'ai montré aucune arrogance ni exprimé aucune fierté. ” Il sera dit : “ Il se peut que tu aies violé le droit de quelqu'un dont J'ai ordonné que tu remplisses le droit, c'est-à-dire les droits des proches, des orphelins, des nécessiteux et des voyageurs. ” Il dira : “ Ô Allah **عَزَّوَجَلَّ**, je n'ai rien fait de tel. J'ai acquis licitement et dépensé licitement, et je n'ai manqué aucune obligation. Je n'ai montré aucune arrogance et je n'ai violé le droit de personne dont Tu m'as ordonné de remplir le droit. ”

Puis toutes ces personnes viendront et se disputeront avec lui en disant : “ Ô Allah **عَزَّوَجَلَّ**, Tu l'as comblé de richesse et Tu l'as rendu riche, et Tu lui as ordonné de nous donner une partie de sa richesse et de nous aider. ” Et ensuite, s'il les a aidés sans manquer aucune obligation et sans montrer d'arrogance ni de fierté, il sera tout de même arrêté et interrogé : “ Pour chaque bienfait que Je t'ai accordé ; qu'il s'agisse de nourriture, d'eau ou de tout plaisir, exprime-en la gratitude. ” De la même manière, il sera interrogé question après question. <sup>1</sup>

## L'examen de compte de la richesse acquise légalement

Permettez-moi de résumer avec mes propres mots ce que Sayyidunā Imām Ghazālī **رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ** a exposé au sujet du récit précédent. Ô chers frères islamiques ! Dites-moi ! Qui serait capable de répondre à ces questions ? Sachez que les questions ne seront posées qu'à ceux qui auront acquis leurs biens par des moyens licites. Même ceux qui auront entièrement accompli tous les droits et obligations feront face à l'examen des comptes ; alors que deviendra-t-il de nous, qui sommes

---

<sup>1</sup> (Ihyā-u-'Uloom Id-Deen, vol. 3, p. 331)

pris dans les conflits mondains, les choses douteuses, les désirs charnels, les luxes, les attraits et les beautés ! Craignant précisément ce questionnement et cet examen des comptes, les pieux serviteurs d'Allah s'abstiennent d'être souillés par les richesses de ce monde. Ils se contentent de quelques biens terrestres seulement, qui suffisent à satisfaire leurs besoins, et accomplissent avec eux diverses bonnes actions !

Décrivant comment les pieux serviteurs d'Allah s'abstiennent d'amasser des richesses, Ḥujjat-ul-Islām, Sayyidunā Imām Muḥammad Bin Muḥammad Bin Muḥammad Ghazālī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a déclaré, transmettant l'appel à la droiture aux musulmans ordinaires : “ Vous devriez suivre ces pieuses personnes. Si vous n'êtes pas enclins à les suivre en supposant que vous êtes pieux et prudents et que vous n'acquérez que des richesses licites dans le but d'éviter la pauvreté, afin de ne pas avoir à mendier quoi que ce soit auprès de quiconque et d'être capables de dépenser des biens dans la voie Divine sans les gaspiller dans des choses pécheresses et inutiles, alors ceci est en réalité une idée erronée. De même, si vous êtes sous l'impression que votre richesse ne vous détournera pas du chemin agréé par Allah عَزَّوَجَلَّ et qu'Allah عَزَّوَجَلَّ n'est pas non plus mécontent de vous en raison d'un de vos actes apparents ou cachés, alors ceci n'est qu'une supposition qui est impossible.

S'il est considéré comme possible, tu dois malgré tout rester satisfait de seulement autant de richesse que tu as besoin, en restant éloigné des riches. Son plus grand bénéfice est que tu ne seras pas retenu pour la reddition des comptes et le questionnement le Jour du Jugement, et que tu suivras le Prophète Bien-Aimé et Béni صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ dans la toute première caravane, tandis que les riches seront retenus pour la reddition des comptes. Après l'examen des comptes, on obtiendra soit

le salut, soit on fera face aux difficultés. Nous avons entendu que Noble le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré : “ Les pauvres Muhājirīn (migrants) entreront au Paradis cinq cents ans avant les riches Muhājirīn. ”<sup>1-2</sup>

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

### Mauvais usage de la richesse et effets sur l’Au-delà

Ô chers frères islamiques ! Ceux qui jouissent des faveurs et des luxes mondains doivent être prudents lorsqu’ils dépensent leur richesse, car le mauvais usage de la richesse peut entraîner des troubles dans l’Au-delà. De même, un amour déraisonnable pour la richesse pousse une personne à commettre des péchés, à piller et même à tuer les autres. Il est ballotté d’un endroit à l’autre. De plus, lorsqu’un amoureux de la richesse la perd, il ressent une grande angoisse et une douleur intense. Ainsi, nos pieux prédécesseurs رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ demeuraient extrêmement prudents à propos de la richesse. Sayyidunā Abū Dardā رَضِيَ اللهُ عَنْهُ envoya une lettre à Sayyidunā Salmān Fārsī رَضِيَ اللهُ عَنْهُ contenant le conseil suivant : “ Ô mon frère ! N’accumule pas tant de choses mondaines que tu ne puisses en exprimer la gratitude comme il se doit. J’ai entendu le Plus Grand Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ dire : ‘ Le Jour du Jugement, un homme riche qui aura passé sa vie à obéir à Allah عَزَّوَجَلَّ sera amené. En traversant le pont de Şirāṭ, il trouvera sa richesse devant lui. Lorsqu’il trébuchera, sa richesse lui dira : “ Avance, car tu as accompli le droit d’Allah عَزَّوَجَلَّ à partir de moi. ” Puis un autre homme, qui n’aura pas accompli dans le monde le droit d’Allah عَزَّوَجَلَّ à partir de sa richesse, sera amené. Sa richesse sera placée

<sup>1</sup> Sunan-ut-Tirmizī, Hadith 2358

<sup>2</sup> Tiré de : Ihyā-u-'Uloom Id-Deen, vol. 3, p. 332

entre ses deux épaules. Il trébuchera sur le pont de Şirāṭ et sa richesse lui dira : “ Tu es perdu ! Pourquoi n’as-tu pas accompli le droit d’Allah عَزَّوَجَلَّ à partir de moi ? ” Ainsi, il ne cessera d’appeler sa perte et sa destruction. <sup>1</sup>

Chers frères islamiques ! Le Ḥadīth précédent contient un avertissement pour ces personnes aisées et renommées qui s’abstiennent de payer la Zakāt bien qu’elle soit fard (obligatoire). Elles évitent de dépenser leur richesse pour des objectifs vertueux, se dérobent lorsqu’il est question d’aider les démunis et gaspillent leur richesse dans des actes pécheresses. Nous devons tous réfléchir à ce qu’il adviendra de nous si la richesse qui nous apporte la prospérité dans ce monde se transforme en nuisance dans l’Au-delà. Si seulement l’amour déraisonnable pour le monde et pour la richesse du monde était extirpé de nos cœurs, rendant meilleure notre vie dans l’Au-delà et notre vie dans la tombe !

### Rappel des pieux prédécesseurs dans les Actes Pieux

Chers frères en Islam ! Le Hadith qui précède montre également que le fait d’appeler les autres vers la droiture par le biais de lettres est une Sounnah bénie des Compagnons bénis رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ du Prophète Bien-Aimé صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ! En plus de posséder de nombreuses autres Madanī caractéristiques méritoires, Dawat-e-Islami, un mouvement international et apolitique pour la propagation du Coran et de la Sounnah, raviver les souvenirs des Compagnons bénis رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ du Saint Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ en envoyant des lettres pour appeler les autres vers la droiture. Encourageant les autres à transmettre l’appel vers la droiture, le 57<sup>e</sup> Acte Pieux parmi les

---

<sup>1</sup> Tareekh Dimashq li Ibn 'Asākir, vol. 47, p. 153

72 Actes Pieux présentés par Maktaba-tul-Madīnah, le département d'édition de Dawat-e-Islami est : “ Avez-vous envoyé une lettre à au moins un frère islamique cette semaine ? ” (Dans votre lettre, persuadez-le d'agir selon les Actes Pieux et de voyager avec un Qāfilah.)

Il vous est également demandé de rejoindre et de rester affilié à Dawat-e-Islami toute votre vie, et d'agir selon les Actes Pieux. **إِنْ شَاءَ اللَّهُ** vous obtiendrez la bienveillance de nos pieux prédécesseurs et récolterez d'immenses bénédictions dans la vie d'ici-bas ainsi que dans l'Au-delà. L'avidité pour la richesse sera remplacée par la passion d'accomplir de bonnes actions en abondance.

أَمِيرُنْ بِجَاهِ خَاتِمِ النَّبِيِّينَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

## L'obsession de la richesse

Chers frères islamiques ! La plupart des gens aujourd'hui sont avides et fous de l'accumulation de richesses et de trésors. Peu importe les grandes difficultés qu'ils rencontrent, ils ont tendance et l'intention d'emprunter le chemin épineux de l'accumulation de richesse. Si jamais leur attention est attirée vers l'accumulation de la richesse des bonnes actions pour l'amélioration de leur propre vie dans l'Au-delà, ils la rejettent en utilisant comme prétexte leur commerce ou leur emploi. Ils oublient leur avenir dans l'Au-delà, mettant leurs efforts dans l'amélioration de l'avenir mondain de leur famille. Ils pensent toujours à l'éducation mondaine et aux mariages de leurs enfants. Jetons un regard sur le Madanī état d'esprit de nos pieux prédécesseurs **رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ** concernant l'amélioration de l'avenir mondain de leurs enfants.

## Le Madani état d'esprit de Sayyiduna 'Umar Bin 'Abdul 'Azīz

Il est mentionné à la page 83 du livre de 415 pages *Ziyā-e-Ṣadaqāt* (publié par Maktaba-tul-Madīnah, le département d'édition de Dawat-e-Islami) : “ Lors des derniers instants de la vie de Sayyidunā ‘Umar Bin ‘Abdul ‘Azīz رَضِيَ اللهُ عَنْهُ, Sayyidunā Maslamah Bin ‘Abdul Malik رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ vint à lui et dit : “ Ô Amīr-ul-Mu‘minīn ! Vous quittez ce monde après avoir vécu une vie unique. Vous avez treize enfants, mais vous n’avez laissé aucune richesse ni possession pour eux en héritage ! ” En entendant cela, Sayyidunā ‘Umar Bin ‘Abdul ‘Azīz رَضِيَ اللهُ عَنْهُ répondit : “ Je n’ai pas privé mes enfants de leurs droits ; et je ne leur ai rien donné en violant les droits des autres. Maintenant, mes enfants ont deux situations : S’ils obéissent à Allah عَزَّوَجَلَّ, Allah عَزَّوَجَلَّ les soutiendra, car Allah عَزَّوَجَلَّ soutient les gens pieux. Et s’ils désobéissent à Allah عَزَّوَجَلَّ, alors je ne me soucie pas de la manière dont ils passeront leur vie financièrement.” ”<sup>1</sup>

Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ leur fasse miséricorde et qu'Il nous pardonne afin de ne pas avoir à rendre de comptes par leur entremise !

اٰمِيْنُ بِجَاهِ خَاتِمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

Chers frères en Islam ! N'oubliez pas ! Si quelqu'un possède une richesse matérielle, il doit la dépenser afin de satisfaire les besoins de sa descendance plutôt que de la distribuer en Sadaqah (charité).

صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

صَلُّوْا عَلَى الْحَبِيْبِ

<sup>1</sup> Thyā-u-'Uloom Id-Deen, vol. 3, p. 288

## La réussite face à l'épreuve

Chers frères islamiques ! L'enthousiasme déraisonnable pour l'accumulation inutile de richesses mondaines n'est pas digne d'être apprécié. La voie pour atteindre le salut, pour la personne à qui Allah ﷺ a accordé une immense richesse mondaine, est qu'elle augmente la richesse de ses bonnes actions en dépensant sa richesse mondaine dans des actes vertueux, en obéissant à Allah ﷻ et à Son Prophète ﷺ.

Il est mentionné à la page 258 de *Lubāb-ul-Ihyā'* (le livre de 417 pages publié par Maktaba-tul-Madīnah, le département d'édition de Dawat-e-Islami) : “ Sayyidunā ‘Īsā Rūḥullāh عَلَيْهِ السَّلَام a dit : “ Ne faites pas du monde votre maître, sinon il vous réduira en esclavage. Confiez votre richesse à Celui qui ne la gaspille pas. Celui qui possède un trésor mondain craint de le perdre à cause d'un vol ou d'un pillage, mais celui dont la richesse est confiée à Allah ﷻ (en la dépensant en charité) n'a aucune crainte de la perdre. ”<sup>1</sup>

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ      صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

## Les moyens de se protéger des calamités

Chers frères en Islam ! Vous avez vu que la charité donnée dans la voie Divine est une “ transaction hautement rentable ” et un moyen de protéger la richesse et d'écartier réellement les calamités. Par conséquent, chacun devrait avoir le privilège de donner la charité

---

<sup>1</sup> Lubāb-ul-Ihyā' - arabe, p. 231

autant qu'il peut se le permettre, de manière régulière. Cela servira de bouclier protecteur contre les calamités et les difficultés.

A'lā Ḥaḍrat, Imām Ahl Us-Sounnah رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a rapporté une citation dans le livret *Rah-e-Khudā mein Kharch karnay kay Faḍā'il* (c'est-à-dire : Excellence de dépenser dans le Sentier d'Allah), publié par Maktaba-tul-Madīnah, le département d'édition de Dawat-e-Islami :

الصَّدَقَةُ تَمْنَعُ سَبْعِينَ نَوْعًا مِّنْ أَنْوَاعِ الْبَلَاءِ أَهْوَنُهَا الْجُدَامُ وَالْبَرَصُ

“ la Ṣadaqah repousse soixante-dix types de calamités, dont la moindre est la décomposition du corps (c'est-à-dire la lèpre) et les taches blanches. ”<sup>1</sup>

### Un morceau en échange d'un morceau

سُبْحَانَ اللَّهِ ! La Ṣadaqah écarte réellement les calamités. Écoutez un récit rafraîchissant pour la foi dans ce contexte. Sayyidunā Imām ‘Abdullāh Bin As‘ad Yāfi‘ī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a rapporté dans le livre *Raud-ur-Riyāhīn* : “ Il y avait une femme qui donna de la nourriture à une personne nécessiteuse (Miskīn) pour l’agrément d’Allah عَزَّوَجَلَّ. Accompagnée de son fils, elle se dirigea ensuite vers le champ pour apporter de la nourriture à son mari. En chemin, une bête attaqua l’enfant et était sur le point de l’avaler lorsque soudain une main apparut depuis le Ghayb (l’invisible) et frappa la bête très violemment, sauvant l’enfant. Puis une voix venant du Ghayb fut entendue : “ Ô femme vertueuse ! emmené ton enfant avec toi sain et sauf ! Nous t’avons accordé un

---

<sup>1</sup> Tareekh Baghdad, vol. 8, p. 204

morceau en échange d'un morceau. ” (C'est-à-dire : Tu as donné un morceau à un pauvre, alors Allah عَزَّوَجَلَّ a protégé ton enfant de devenir le morceau de la bête). ”<sup>1</sup>

Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ ait pitié d'eux et nous pardonne sans avoir à rendre de comptes par leur entremise !

اٰمِيْنُ بِجَاہِ خَاتِمِ النَّبِيِّنَّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

### Qui est l'esclave de Satan ?

Chers frères islamiques ! Celui qui est béni de l'enthousiasme de dépenser sa richesse dans la voie divine est chanceux, tandis que celui qui court négligemment après les luxes mondains et la satisfaction de ses désirs charnels est comme un esclave de Satan. Ḥujjat-ul-Islām, Sayyidunā Imām Muḥammad Bin Muḥammad Bin Muḥammad Ghazālī رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a déclaré dans son livre mondialement célèbre *Ihyā'-ul-'Ulūm* : “ Lorsque le premier dinar et le premier dirham [c'est-à-dire : pièces d'or et d'argent] furent fabriqués, Satan les prit, les embrassa et les posa sur son front ; puis il dit : “ Celui qui vous aime est mon esclave. ””<sup>2</sup>



### Il est humilié !

Chers frères islamiques ! Libérés des soucis financiers,

---

<sup>1</sup> Raud-ur-Rayāheen, p. 274

<sup>2</sup> Ihyā-u-'Uloom Id-Deen, vol. 3, p. 288

nos pieux prédécesseurs رَحْمَهُمُ اللَّهُ تَعَالَى étaient bénis de la véritable richesse que sont le contentement et la confiance en Allah عَزَّوَجَلَّ. Ces personnes chanceuses se préoccupaient davantage de l'avenir de leur vie dans l'Au-delà que de celui de leur vie mondaine. Elles savaient également très bien que l'amour de la richesse apporte l'humiliation et la disgrâce. Un Wali renommé, Sayyidunā Shaykh Shibli رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a déclaré : “ Celui qui aime la richesse mondaine est humilié et disgracié. ”<sup>1</sup>

*Mayra dil pāk ho Sarkār dunyā ki mahabbat say  
Mujhay ho jāye nafrat kāsh ! Aqā maal-o-dawlat say*

*Que mon cœur soit purifié de l'amour du monde, puis-je avoir de la haine  
pour la richesse, Ô Bien-Aimé Messenger<sup>2</sup>*

## Le caractère destructeur de l'amour de la richesse

Chers frères en Islam ! L'amour de la richesse conduit vers l'abîme de l'humiliation et de la disgrâce. Bien que les chercheurs de richesse obtiennent parfois une certaine renommée et un certain statut dans le monde, ils finissent souvent par la ruine et la destruction dans l'Au-delà. La parole mentionnée ci-dessus de Sayyidunā Shaykh Shibli رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ contient un grand enseignement d'avertissement pour ceux qui demeurent enivrés par la richesse. L'amour de la richesse aveugle une personne quant aux conséquences de ses actes dans l'Au-delà. Totalement insouciant de sa ruine, il ne prête alors aucune attention aux commandements d'Allah عَزَّوَجَلَّ, aux paroles du Bien-Aimé Muṣṭafā صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ et aux règles de la loi islamique.

---

<sup>1</sup> Raud-ur-Rayāheen, p. 139

<sup>2</sup> Wasā'il-e-Bakhshish, p. 133

Les préoccupations liées à la richesse rendent certainement une personne insouciante de son après-vie, entraînant d'innombrables péchés, parmi lesquels : ne pas payer la Zakāt et l'Ushr, l'avarice, donner et recevoir de l'intérêt et des pots-de-vin, rompre les liens avec les proches, mentir et escroquer les autres pour de l'argent, etc.

### Les dangers de la richesse

Shaykh-ul-Islām, Shihābuddīn Imām Aḥmad Bin Ḥajar Makkī Shāfi'i رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a énuméré les dangers de la richesse des pages 565 à 567 dans le premier volume du livre de 853 pages *Jahannam mein Lay Jānay Walay A'māl* (c'est-à-dire : Les actes menant en Enfer), publié par le Maktaba-tul-Madīnah, le département d'édition de Dawat-e-Islami. Permettez-moi d'en citer quelques-uns :

### Les dangers religieux

L'abondance de richesse encourage une personne à commettre des péchés. Au début, elle la conduit à profiter de plaisirs permis, au point qu'elle en devient tellement dépendante qu'il lui devient extrêmement difficile de s'en débarrasser. Si elle est incapable de les obtenir par des moyens licites, elle commence parfois même à gagner du Ḥarām (de manière illicite). De plus, une personne riche a généralement tendance à établir et entretenir davantage de relations avec les gens. Elle rencontre les autres avec hypocrisie et les satisfait ou les contrarie au prix de la désobéissance envers Allah عَزَّوَجَلَّ. En conséquence, elle commet de nombreux péchés majeurs tels que l'inimitié, la rancune, la jalousie, l'ostentation, l'arrogance, le mensonge, la médisance, la calomnie.

## Les dangers mondains

Les dangers mondains auxquels sont confrontées les personnes riches comprennent la peur, la tristesse, la dépression, les difficultés, la tentation de gagner toujours plus d'argent pour maintenir son statut financier, la préoccupation concernant la protection de la richesse, etc.

## L'esclave de la richesse est voué à la perte !

L'Imām Ibn Ḥajar رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a déclaré : “ La richesse n'est ni entièrement bonne ni totalement mauvaise dans tous les cas. En réalité, parfois elle est louable et parfois elle est blâmable. Ainsi, si quelqu'un acquiert une richesse dépassant ses besoins, c'est comme s'il s'était offert lui-même à la perte, car l'être humain possède une tendance naturelle qui l'empêche d'être guidé et le conduit vers les désirs charnels et les passions. Et la richesse joue un rôle essentiel dans cela. Par conséquent, une richesse excessive présente de graves dangers dans cette situation. Il رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a ensuite cité un Ḥadith du Bien-Aimé et Béni Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ : “ Que soit voué à la perte l'esclave du dirham et du dinār ! ” <sup>1</sup>

Chers frères islamiques ! Si seulement Allah عَزَّوَجَلَّ nous comblait de Sa miséricorde en éliminant l'amour de la richesse de nos cœurs et en nous permettant de réfléchir à l'amélioration de notre après-vie plutôt que de nous tourmenter pour l'accumulation de la richesse mondaine ! Puisse la prière suivante être exaucée.

*Qaleel rauzī pay do qanā'at  
Fuzool goyī say day do nafrat*

---

<sup>1</sup> Sunan Ibn Mājah, vol. 4, p. 441, Hadith 4136

*Durood parhnay ki bas ho 'aadat*  
*Nabi-e-Rahmat, Shafi'-e-Ummat*

**Traduction :** Ô Prophète de la Miséricorde et Intercesseur de la Oummah صَلِّ اللهُ عَلَيْكَ وَإِلَيْهِ وَسَّئِمُ ! Accordez-moi le contentement avec une subsistance diminuée, l'habitude de réciter le Ṣalāt et la haine des paroles inutiles. <sup>1</sup>

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ      صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

### Le chemin de l'édification

Chers frères en Islam ! Je vous adresse ma Madanī requête : joignez-vous à l'environnement Madani de Dawat-e-Islami. Une fois que vous l'aurez rejoint, vous développerez un état d'esprit orienté vers l'acquisition des privilèges éternels de l'au-delà plutôt que vers l'accumulation des richesses mondaines. Si vous souhaitez réellement vous réformer, éliminer de votre cœur l'amour démesuré des richesses, développer l'enthousiasme pour obtenir l'agrément divin, adopter sincèrement les Sunan, acquérir le savoir sur la manière de dépenser ses biens dans ce qui est licite, et prendre l'habitude de méditer sur votre vie future, alors restez constamment affiliés à ce mouvement international, non politique, de prêche du Coran et de la Sunna : Dawat-e-Islami. Menez votre vie en agissant selon les “ Actes Pieux ” et en voyageant avec les Qāfilahs. Vous obtiendrez la réussite dans la vie mondaine ainsi que dans l'Au-delà, **إِنْ شَاءَ اللهُ**.

Voici un Madanī récit pour votre inspiration.

---

<sup>1</sup> Wasā'il-e-Bakhshish, p. 106

## La fermeture d'un magasin de cassettes vidéo

Un résumé de ce qu'un frère islamique de Landhi (Bāb-ul-Madīnah, Karachi) a relaté est le suivant : “ Il y avait un frère islamique qui avait l'habitude de délivrer le *Chowk Dars*<sup>1</sup> dans notre quartier avec beaucoup de constance, animé par l'enthousiasme de promouvoir l'appel à la droiture. Un jour, le propriétaire d'un magasin de vidéos eut également le privilège d'assister au Dars. Lorsque le prédicateur de Dawat-e-Islami commença le Dars à partir de *Faizān-e-Sunnat*, les paroles du Dars, pleines de crainte divine, d'amour prophétique et de méditation sur l'Au-delà, transpercèrent le cœur du propriétaire du magasin de vidéos. Après la fin du Dars, le prédicateur l'invita, par un effort individuel, à assister au Rassemblement hebdomadaire inspiré par la Sounnah de Dawat-e-Islami. Ce qu'il fit donc. Par ses bénédictions, des changements positifs eurent lieu dans son caractère et, après quelque temps, il ferma la boutique de vidéos et commença à travailler dans le commerce du fil, gagnant ainsi une subsistance ḥalāl.

*Maal-e-dunyā hay dono jahān mayn wabaal*

*Aap dawlat ki kasrat ka chorayn khayāl*

*Qabr mayn kaam aaye gā hargiz na maal*

*Hashr mayn zarray zarray ka hogā suwāl*

**Traduction :** Abandonnez l'idée d'accumuler de la richesse, car elle est une nuisance dans la vie mondaine ainsi que dans l'Au-delà. Votre richesse ne vous accompagnera pas dans votre tombe. En réalité, vous serez interrogé sur chaque particule au Jour du Jugement.

---

<sup>1</sup> 'Chowk Dars désigne le Dars (leçon) donné en public ou dans un lieu public approprié, et non dans une mosquée, une maison, etc.

## صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

### Les conditions d'accumulation de la richesse

Chers frères en Islam ! Voici différents extraits d'une question et d'une réponse concernant différents cas d'accumulation ou de non-accumulation de richesse. Ceux-ci augmenteront grandement votre connaissance, **إِنْ شَاءَ اللهُ**. A'lā Ḥaḍrat رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ fut interrogé comme ce qui : “ Une personne qui doit subvenir aux besoins de sa famille les satisfait de manière modérée avec son revenu mensuel ou annuel, et dépense le reste dans la voie divine sans économiser d'argent pour leurs besoins futurs. D'un autre côté, il y a une autre personne qui dépense une partie de son revenu pour satisfaire les besoins de sa famille, dépense une autre partie en charité et économise une autre partie pour les besoins futurs de sa famille. Lequel des deux est meilleur ?

**Réponse :** S'il y a de bonnes intentions, les deux cas mentionnés ci-dessus sont meilleurs. L'un ou l'autre peut être préférable ou essentiel, selon la condition de chacun. Les Aḥādīth rapportés sur cette question sont différents, et les pratiques des pieux prédécesseurs sont également différentes.

﴿أَقُولُ وَبِاللَّهِ التَّوْفِيقِ﴾ Avec la permission Divine, je décris la règle concise et précise concernant cette question : En réalité, il existe deux sortes de personnes : (a) *Munfarid*, une personne seule vivant isolément, et (b) *Mu'eel*, le chef de famille, c'est-à-dire celui qui a une famille à charge. Bien que la question se réfère à un chef de famille, chaque chef de famille est considéré comme “ seul ” en termes individuels et doit se conformer aux mêmes règles concernant sa vie individuelle que celles décrites pour

une personne seule. Par conséquent, les détails des deux cas doivent être débattus

1. Si ceux qui ont adopté l'ascétisme pour l'agrément d'Allah ﷻ et n'ont pas de famille ou aucune responsabilité envers elle promettent à Allah ﷻ qu'ils ne conserveront pas de richesse, ils sont liés par la promesse de ne pas conserver de richesse. S'ils conservent quoi que ce soit, c'est comme revenir sur la promesse, indiquant la faiblesse de leur foi. Si de telles personnes conservent quoi que ce soit, elles mériteront d'être punies.

2. Si quelqu'un recevant la charité en affichant la pauvreté et en manifestant la confiance en Allah ﷻ veut continuer ainsi, il lui sera interdit d'économiser une quelconque charité, car cela constitue une fraude. Toute charité qu'il recevra après avoir économisé une charité auparavant sera Ḥarām et impure.

3. Si l'on sait que son Nafs l'encouragera à dépenser l'argent excédentaire dans des choses pécheresses ou qu'il le dépense dans un péché qu'il commet habituellement, alors il est Fard pour lui de s'abstenir des péchés. Puisqu'il a l'habitude de mal utiliser l'argent excédentaire, il est obligatoire pour lui de dépenser tout son argent excédentaire dans des actes vertueux (licites).

4. Si quelqu'un confronté à la famine est si impatient qu'il se plaint contre Allah ﷻ, bien qu'intérieurement sans prononcer aucun mot, ou commet des actes non permis comme le vol et la mendicité, etc., il est obligatoire pour lui d'économiser autant d'argent qu'il en a besoin. S'il est un travailleur journalier vivant au jour le jour, ou un employé salarié recevant un revenu mensuel, ou un propriétaire percevant le loyer mensuel de ses maisons ou boutiques louées, ou un propriétaire agricole récoltant des cultures deux fois par an ou annuellement, alors il est obligatoire pour le travailleur journalier d'économiser un jour de

salaire, un mois de salaire pour l'employé salarié, un mois de loyer pour le propriétaire, et six mois ou une année de récoltes pour le propriétaire agricole. De plus, il est absolument obligatoire de conserver la source principale de revenu telle que les outils, la boutique, la maison, etc., selon les besoins.

5. Si un tel savant, qui est occupé à émettre des Fatwā et à éradiquer les croyances corrompues, possède de la richesse et des biens et est ainsi libre d'accomplir ces obligations religieuses, et qu'il ne reçoit ni allocation du département du trésor ni qu'il n'existe un autre savant qui puisse accomplir ces obligations à sa place, ce qui rend Fard pour lui de continuer à accomplir les obligations religieuses, il est Wājib pour lui, dans ce cas, de conserver la source principale de son revenu et d'économiser autant d'argent qu'il en a besoin. S'il dépense toute sa richesse, il devra s'engager dans un quelconque travail pour subvenir à ses besoins, ce qui affectera l'accomplissement de ces obligations religieuses.

6. S'il y a aussi d'autres savants qui peuvent accomplir ces obligations, il ne sera plus Wājib pour lui de conserver la source principale de son revenu et d'économiser la somme d'argent requise, mais il lui est néanmoins fortement conseillé de le faire, car rester libre matériellement pour la propagation et la promotion de l'Islam est bien plus préférable que d'être occupé à gagner de l'argent. De plus, plus le nombre de savants est élevé, mieux c'est. Si un savant commet un jour une erreur, d'autres attireront son attention à ce sujet, le guidant vers la bonne règle de la loi islamique. De même, si un savant est un jour excusé de ses obligations en raison d'une maladie, etc., d'autres prendront sa place et le travail religieux ne sera pas entravé. Par conséquent, il est essentiel d'augmenter le nombre de savants religieux.

7. Bien que n'étant pas un savant, si quelqu'un est un étudiant religieux et qu'il fera face à des obstacles dans l'acquisition du savoir religieux s'il s'engage dans le fait de gagner de l'argent, alors il lui est également fortement conseillé de conserver la source principale de son revenu et d'économiser la somme d'argent requise.

8. En résumé, l'accumulation de richesse est interdite dans trois cas, Wājib dans deux cas et fortement recommandée dans deux autres cas. Si quelqu'un n'entre dans aucune des sept catégories susmentionnées, il doit réfléchir à son état intérieur. S'il ressent de l'anxiété en cas de non-accumulation de richesse menant à une perturbation dans l'adoration et le rappel Divins, alors il est préférable d'économiser la somme d'argent requise. La plupart des gens sont de ce genre.

9. En cas d'accumulation de richesse, s'il éprouve de l'anxiété concernant la protection de la richesse ou s'il y est enclin, alors il est préférable de ne pas économiser de richesse, car rester libre pour le rappel divin est d'une nécessité vitale, et tout ce qui l'entrave est interdit.

10. Ceux qui ont une confiance parfaite en Allah **عَزَّوَجَلَّ** sans aucune préoccupation quant à la présence ou l'absence de richesse ont l'autorité soit de conserver la richesse, soit de la dépenser en charité.

11. Dépenser l'argent excédentaire sans l'économiser est Wājib dans le troisième cas et est préférable dans les autres. Pour une personne individuelle, accumuler de la richesse est détesté et méprisé, car cela indique être piégé dans de longs espoirs et dans l'amour du monde.

## Voyageur du monde

Le Bien-Aimé et Béni Prophète **صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ** a dit :

“ Vis dans le monde comme si tu es un voyageur ou même un passant, et considère-toi comme étant dans la tombe. Si tu trouves le matin, ne pense pas que le soir viendra ; et lorsque c’est le soir, ne pense pas que le matin viendra. ” <sup>1</sup>

## N'avez-vous pas honte ?

À une occasion, le Bien-Aimé et Béni Messenger صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ déclara : ﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ أَمَا تَسْتَحْيُونَ﴾ “ Ô gens ! N’avez-vous pas honte ? Les gens demandèrent : “ Yā RasūlAllāh صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ! De quoi ? ” Il صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ dit : “ Vous entassez ce que vous ne mangerez pas, et vous construisez le bâtiment dans lequel vous ne vivrez pas, et vous avez ces aspirations que vous n’atteindrez pas. Vous n’en avez pas honte. ” <sup>2</sup>

## L’aspect temporaire du monde

Sayyidunā Usāmah Bin Zayd رَضِيَ اللهُ عَنْهُ acheta une esclave à crédit pour cent dinars à payer dans un délai d’un mois. Le Noble Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ dit : “ N’êtes-vous pas étonnés d’Usāmah qui a acheté une esclave à crédit d’un mois ? Certes, Usāmah a de longues espérances. Je jure par Celui qui détient ma vie en Son pouvoir ! Lorsque j’ouvre mon œil, je présume que la mort viendra avant que je ne cligne ; et lorsque je porte le bol à ma bouche, je ne présume jamais que je resterai vivant jusqu’à ce que je le pose ; et lorsque je prends une bouchée, je présume que la mort l’arrêtera dans la gorge avant que je ne l’avale. Je jure par Celui qui détient ma vie en Son pouvoir ! En vérité, la chose

<sup>1</sup> Sunan-ut-Tirmizī, vol. 4, p. 149, Hadith 2340

<sup>2</sup> Al-Mu’jam-ul-Kabeer lit-Tabarānī, vol. 25, p. 172, Hadith 421

qui vous a été promise se produira certainement ; vous ne pouvez y échapper. ”<sup>1</sup>

Tout ce qui a été décrit ci-dessus se rapporte à une personne individuelle qui n’a pas de famille à prendre en charge. Quant au chef de famille, il est également considéré comme “ seul ” en ce qui concerne sa vie individuelle. Cependant, en ce qui concerne ses responsabilités en tant que chef de famille, les règles sont différentes. Examinons-les :

12. La Shari’ah a déclaré qu’il est Fard pour lui de subvenir aux besoins de sa famille. Il ne peut pas les forcer à adopter une ascèse imposée, la confiance et la patience dans la famine. Il peut s’infliger autant de difficultés qu’il le souhaite, mais laisser sa famille privée des nécessités de la vie est Ḥarām.

13. Comme indiqué dans le quatrième cas, si un membre de la famille d’une personne est impatient, il est doublement Wājib pour lui d’économiser la somme d’argent requise. De nombreuses personnes entreront certainement dans cette catégorie.

14. Celui dont tous les membres de la famille sont tolérants et ont confiance en Allah عَزَّوَجَلَّ, alors il lui est permis de dépenser toute sa richesse dans la voie Divine. <sup>2</sup>



---

<sup>1</sup> Attargheeb Wattarheeb, vol. 4, p. 108, Hadith 5127

<sup>2</sup> Fatāwā Razawiyah, vol. 10, p. 311-327 - concis

Chers frères en Islam ! Permettez-moi d'avoir le privilège de décrire l'excellence de la Sounnah avec quelques Sunan et bonnes manières, en amenant le discours à sa fin. Le Bien-Aimé et Béni Messager صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Celui qui aime ma Sounnah m'aime, et la personne qui m'aime sera avec moi au Paradis. ”<sup>1</sup>

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

## 17 perles de sagesse concernant la bague

1. Il est Ḥarām pour les hommes de porter une bague en or. Le Bien-Aimé et Béni Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a interdit de porter une bague en or.<sup>2</sup>
2. Il est Ḥarām de faire porter à un garçon non pubère un bijou fait d'or, et celui qui fait porter cela au garçon non pubère sera pécheur.<sup>3</sup>
3. La bague de fer est le bijou des damnés (c'est-à-dire des habitants de l'Enfer).<sup>4</sup>
4. Il est permis aux hommes de porter uniquement une bague pour homme, c'est-à-dire celle qui ne comporte une seule pierre précieuse. S'il y a deux pierres précieuses ou plus, la bague ne sera pas permise aux hommes, même si elle est faite d'argent.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Ibn 'Asākir, vol. 9, p. 343

<sup>2</sup> Sahih Bukhārī, vol. 4, p. 67, Hadith 5863

<sup>3</sup> Durr-e-Mukhtār, vol. 9, p. 598

<sup>4</sup> Sunan-ut-Tirmizī, vol. 3, p. 305, Hadith 1792

<sup>5</sup> Rad-dul-Muhtār, vol. 9, p. 597

5. De même, il n'est pas permis aux hommes de porter plus d'une bague (permise) ou une (ou plusieurs) bague(s) sans pierre, car une bague sans pierre n'est en réalité pas considérée comme une bague. Les femmes peuvent porter des bagues sans pierre. <sup>1</sup>

6. Même si tu n'as pas besoin d'utiliser une bague comme sceau (tampon officiel), tu peux porter une bague en argent à condition qu'elle pèse moins de 4,5 Masha (environ 4,374 g) et qu'elle n'ait qu'une seule pierre. Cependant, si tu n'en as pas besoin comme sceau, il est préférable de ne pas en porter, même si cela est permis.

Par contre, si tu en as besoin comme sceau officiel, alors il est non seulement permis de la porter, mais c'est aussi une Sounnah de le faire dans ce but. Mais attention : si quelqu'un porte une bague par orgueil, pour imiter les femmes, ou avec une mauvaise intention, alors cela devient interdit. Dans ce cas, même porter de beaux vêtements n'est pas permis, encore moins une bague. <sup>2</sup>

7. Lors des occasions de la 'Aïd, il est préférable pour les hommes de porter une bague permise faite d'argent. <sup>3</sup>

8. Porter une bague est une Sounnah seulement pour ceux qui ont besoin de l'utiliser comme sceau officiel, tels que le roi, le Qāḍī et le Muftī apposant des Fatwā (avec la bague). Excepté ces personnes, ce

---

<sup>1</sup> Bahār-e-Sharī'at, vol. 16, p. 71

<sup>2</sup> Fatāwā Razawīyah, vol. 22, p. 141

<sup>3</sup> Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 779 à 780

n'est pas une Sounnah pour ceux qui n'ont pas besoin de l'utiliser comme sceau officiel, bien qu'il soit permis de la porter. <sup>1</sup>

Les bagues ne sont plus utilisées comme sceaux mais plutôt un sceau particulier est utilisé à cette fin. Par conséquent, il n'est plus une Sounnah de porter une bague même pour le Qāḍī, etc., qui n'ont pas besoin de l'utiliser comme sceau.

9. Les hommes doivent porter la bague de manière que la pierre reste du côté de la paume, tandis que les femmes doivent garder la pierre du côté du dos de la main. <sup>2</sup>

10. Une “ bague ” en argent (sans pierre) est un bijou typiquement porté par les femmes et, pour les hommes, elle est Makrūh (non permise et un péché). <sup>3</sup>

11. Les femmes peuvent porter autant de bagues en argent et en or qu'elles le souhaitent, qu'elles soient avec ou sans pierre. Pour elles, il n'y a aucune limite concernant le poids de l'argent et de l'or ni concernant le nombre de pierres.

12. Si une bague en fer est plaquée d'argent de sorte que le fer ne soit pas du tout visible, alors il n'est pas interdit de porter une telle bague. <sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Fatāwā 'Aalamgīri, vol. 5, p. 335

<sup>2</sup> Al-Hidāyah, vol. 4, p. 367

<sup>3</sup> Fatāwā Razawīyah, vol. 22, p. 130

<sup>4</sup> Fatāwā 'Aalamgīri, vol. 5, p. 335

13. On peut porter la bague à n'importe quel doigt d'une main, mais on doit la porter à l'auriculaire. <sup>1</sup>

14. Il est également non permis et un péché pour les hommes de porter un bracelet en métal, même en lien avec une Mannat (vœu religieux) ou un Dam.

15. De même, il n'est pas permis de porter une bague sans pierre faite d'argent ou de tout autre métal, ni une bague en acier rapportée de Madīnah ou de la ville sacrée d'Ajmer, etc.

16. Il n'est également pas permis pour les hommes de porter une bague (sans pierre) faite d'argent ou de tout autre métal, sur laquelle un Dam a été effectué, pour la guérison des hémorroïdes ou d'autres maladies.

17. Si vous portez un bracelet ou une bague sans pierre faite de n'importe quel métal, ou une bague non permise, ou une chaîne en métal de quelque type que ce soit, enlevez-la sans délai et repentez-vous immédiatement de l'avoir fait.



Afin d'apprendre des milliers de Sunan, achetez la 16<sup>e</sup> partie du livre Bahār-e-Sharī'at contenant 312 pages, et " Souannah et bonnes manières " contenant 120 pages, et étudie-les. Une manière excellente et efficace d'apprendre les Sunan est de voyager avec les Qāfilahs

---

<sup>1</sup> Rad-dul-Muhtār, vol. 9, p. 596 ; Bahār-e-Sharī'at, partie 16, p. 70

inspirés de la Sounnah de Dawat-e-Islami en compagnie des dévots du  
Messenger.

*Lootnay rahmatayn Qāfilay mayn chalo*

*Seekhnay Sunnatayn Qāfilay mayn chalo*

*Haun gī hal mushkilayn Qāfilay mayn chalo*

*Khatm haun shāmatayn Qāfilay mayn chalo*

*Pour obtenir des miséricordes, voyage avec les Qāfilahs.*

*Pour apprendre les Sunan, voyage avec les Qāfilahs.*

*Pour résoudre tes problèmes, voyage avec les Qāfilahs.*

*Pour récolter des bénédictions, voyage avec les Qāfilahs.*

Afin de devenir un musulman pieux  
accomplissant la prière

Passez toute la nuit dans les rassemblements hebdomadaires de Dawat-e-Islami inspirés de la Sounnah afin d'obtenir l'agrément d'Allah عزوجل et avec de bonnes intentions. Afin d'apprendre les Sounnahs, prenez l'habitude de voyager 3 jours en Qafilah chaque mois avec les dévots du Prophète ﷺ, de remplir le livret Actes Pieux tous les jours en faisant son examen de conscience et de le soumettre au responsable désigné le premier jour de chaque mois.

Mon Madani objectif : " Je dois tenter de me rectifier et de les gens du monde entier, **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**. Afin de nous rectifier, nous devons agir selon le livret des Actes Pieux et pour tenter de rectifier les gens du monde entier, nous devons voyager dans les Qafilah.



Dawate Islami France

19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France

Tel : +33 6 58 94 83 51

Web: [www.maktabatulmadinah.com](http://www.maktabatulmadinah.com) | E-mail: [french.translation@dawateislami.net](mailto:french.translation@dawateislami.net)